



Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec



Ordre des travailleurs sociaux
et des thérapeutes conjugaux
et familiaux du Québec

L'Humain avant tout



ORDRE DES
PSYCHOLOGUES
DU QUÉBEC



ORDRE DES
PSYCHOÉDUCATEURS
ET PSYCHOÉDUCATRICES
DU QUÉBEC

Une présence qui fait la différence



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec



Ordre professionnel
des diététistes
du Québec



Ordre des conseillers
et conseillères d'orientation
du Québec



Ordre
des ergothérapeutes
du Québec

OEQ

Montréal, le 15 juin 2020

Madame Danielle McCann
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 15e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
ministre@msss.gouv.qc.ca

Objet : Demande de rencontre pour discuter du délestage des professionnels et des diminutions et bris de services qui en résultent

Madame la Ministre,

Depuis la mi-mars, les professionnels exerçant dans le domaine de la santé et des services sociaux sont mobilisés dans la lutte contre la COVID-19. Beaucoup ont répondu à l'appel du gouvernement de manière volontaire et les gestionnaires des différents établissements ont également procédé au délestage de nombreux autres professionnels afin de les réassigner dans les cliniques de dépistage et les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). Une aide plus que nécessaire que nous avons tous encouragée.

Quoique certaines régions demeurent plus touchées que d'autres, la situation dans les CHSLD et les hôpitaux semble se stabiliser pour l'ensemble du Québec. Conséquemment, il est plus que temps que ces professionnels puissent retourner s'occuper de leur clientèle vulnérable, qui subit en ce moment les contrecoups de cette pandémie. En effet, les interruptions survenues dans les plans d'intervention en soins de courte durée, en cliniques externes et en réadaptation de milliers de Québécois perdurent ; cela sans oublier les personnes qui, malheureusement, sont restées coincées sur une liste d'attente dont les délais pour l'accès aux services sont encore prolongés. Une situation qui nous préoccupe grandement en tant qu'ordres professionnels voués à la protection du public, car les répercussions pour la société seront importantes considérant les grands risques de préjudices liés à l'absence d'intervention auprès de ces personnes et de leurs proches.

Nous nous inquiétons de l'impact causé par la diminution, voire par l'absence de services, depuis plusieurs mois, dans un contexte où la fragilité même de ces services était déjà bien présente et dénoncée avant l'arrivée de la COVID-19. Dans de telles conditions, l'arrivée d'une deuxième vague de cette pandémie augmenterait

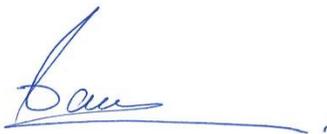
considérablement les délais d'attente et s'avérerait catastrophique. Nous pensons notamment aux personnes ayant vécu un AVC ou qui vivent avec une déficience physique et dont les délais de service quant à leur réadaptation peut entraîner une aggravation de leur problématique, les personnes vivant avec une déficience intellectuelle dont les interventions continues s'assurent de maintenir leurs acquis, les personnes requérant des soins en cliniques externes telles celles du diabète, les personnes nécessitant des services à domicile pour préserver leur autonomie, ou encore les jeunes et leurs familles vulnérables dont le dépistage précoce via le programme *Agir tôt* est essentielle pour leur intégration sociale. Ces clientèles se voient toutes dépouillées de leurs services professionnels pourtant essentiels et valorisés par le gouvernement.

Évidemment, nous sommes conscients que le véritable retour à la normale n'est pas pour tout de suite et que l'environnement actuel est encore empreint d'incertitude. Toutefois, il est primordial de mesurer les dommages collatéraux que cette absence de service impose chez la population québécoise ayant des besoins pressants de soins, de services et de l'expertise de nos professionnels. Nous devons dès maintenant agir pour éviter davantage de préjudices pour toutes ces clientèles vulnérables. Il faut réfléchir et mettre en action rapidement un plan pour rapatrier les ressources professionnelles à leurs clientèles habituelles.

Le temps presse et nous sommes sensibles au défi que cela constitue, mais les professionnels doivent retourner dans leurs secteurs respectifs le plus rapidement possible. Aussi, les ordres professionnels signataires de cette lettre considèrent, pour la protection du public, que l'élaboration d'un plan en la matière s'impose de manière urgente et offrent leur contribution afin d'y parvenir de la meilleure façon possible.

En espérant avoir l'opportunité de vous rencontrer dans les meilleurs délais, nous demeurons à votre disposition pour collaborer à la mise en œuvre d'un plan de rapatriement.

Dans l'intervalle, veuillez agréer, madame la Ministre, nos sincères salutations.



Paule Bernier, Dt.P.
Présidente, OPDQ



Alain Bibeau, erg, M.Sc
Président, OEQ



Paul-André Gallant, M.P.O
Président, OOAQ



Christine Grou, PH.D
Présidente, OPQ



Denis Leclerc, PS.ÉD.
Président, OPPQ



Josée Landry, M.A, c. o
Présidente, OCCOQ



Guylaine Ouimette, T.S.
Présidente, OTSTCFQ



Denis Pelletier, pht, M.Sc
Président, OPPQ

CC Monsieur Jonathan Valoir, directeur de cabinet, cabinet de la ministre de la Santé et des Services sociaux,
Monsieur Vincent-Gabriel Langlois, conseiller politique, cabinet de la ministre de la Santé et des Services sociaux